

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME SEPTIÈME

1888

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1888

prix des hôtels, etc., sont priés de s'adresser au Secrétaire général avant le 15 septembre 1888.

MM. les membres sont priés de donner très exactement leurs noms, prénoms et qualités, ainsi que leur adresse.

Avis. — Le Bureau du Congrès sera ouvert au « Museum für Völkerkunde » à Berlin (Koniggrätzer Strasse, 120, S. W.) à partir du 29 septembre.

Toutes les lettres et communications concernant le Congrès doivent être adressées à M. le Dr Hellmann, Secrétaire général du Comité d'organisation du Congrès, 120, Königgrätzer Strass, Berlin S. W.

PRÉSENTATION

M. le Secrétaire général présente à la Société des armes et ustensiles divers rapportés du Tonkin et du Cambodge par un soldat de la marine. On remarque notamment une sorte de faucille sur l'usage de laquelle il est difficile de se prononcer ; M. Cornevin lui trouve quelque ressemblance avec la sape ; M. Cuvier ne doute pas que ce ne soit une faucille, car le tranchant est concave et finement strié en soie. Quand à l'appendice récurrent que porte le manche, il est sans doute destiné à soutenir les tiges qui ont perdu l'appui de celles que l'on vient de couper. M. Faure est particulièrement embarrassé sur le compte de cet appendice ; il fait des réserves sur l'usage que lui attribue M. Cuvier ; M. Couette pose la question de savoir s'il n'agirait pas simplement par son poids pour donner plus de stabilité à l'instrument ? — Les autres objets présentés sont des armes en forme de tridents, ou bien rappelant les fauchards du moyen âge.

DISCUSSION

A propos de la présentation de M. Chantre, M. le Président demande des renseignements complémentaires sur l'époque des

monuments mégalithiques dont a parlé M. Chantre, et sur les populations qui les ont élevés.

M. Chantre répond que les dolmens du bassin du Rhône sont en partie contemporains des habitations lacustres de la Suisse, et datent de l'époque néolithique. La coutume de construire des sépultures marque un progrès important dans la civilisation. Elle fut importée sans doute d'abord de l'Asie, dans le bassin de la Méditerranée d'une part, dans l'ouest et le nord de l'autre; elle gagna ensuite de proche en proche la Scandinavie, après avoir contourné l'Allemagne et le Caucase.

Il est probable que c'est de l'Inde, qu'est partie la coutume de construire des dolmens, sortes de cryptes sépulcrales où l'on déposait en même temps que les cadavres, tout un mobilier funéraire.

On a rencontré dans l'Aveyron et ailleurs des dolmens qui ne contenaient point d'ossements, ceux-ci étaient disposés à l'entour, en petits tas. On peut se demander si ce fait ne témoignerait pas de l'existence chez les populations néolithiques de ce pays, d'une coutume encore en usage chez les sauvages de la Nouvelle-Guinée : celle de laisser les cadavres se putréfier au dehors et de n'accorder la sépulture qu'aux ossements restants?

M. le Président dit que l'immigration en Occident des populations néolithiques venues de l'extrême Orient a soulevé de nombreuses questions. Ces populations émigrantes étaient incontestablement plus civilisées que les populations autochtones des pays qu'elles parcouraient; non seulement elles importaient la pratique des sépultures, mais encore elles répandaient les animaux domestiques soit en disséminant ceux qu'elles avaient amenés de leur pays d'origine, soit en domestiquant et en apprenant à domestiquer les animaux des pays traversés, etc.

Malheureusement il n'est pas facile de rapporter les divers âges de la civilisation occidentale à ceux de la civilisation de l'Inde, car les périodes géologiques de ce dernier pays ne correspondent point aux nôtres; il a en effet émergé avant l'Europe et il a été peuplé le premier; on voit par exemple le *Bos taurus* y apparaître dès l'époque miocène, tandis qu'ailleurs on ne le rencontre pas avant l'époque pliocène.

M. Lavirotte, remarquant que les dolmens se rencontrent surtout dans les pays de montagnes, se demande si un certain nombre d'entre eux n'auraient pas servi tout simplement d'habitations et ne seraient pas comparables aux cabanes actuelles des bergers des Alpes.

M. Chantre réplique que la Bretagne, terre classique des dolmens, n'est pas un pays montagneux. Si certains pays plats tels que la Champagne en sont dépourvus, il faut en chercher la cause dans l'absence des pierres nécessaires à leur édification. Là l'homme creusait des grottes tenant lieu de dolmens.

M. Cuvier cite également le département de Loir-et-Cher comme un pays plat qui présente beaucoup de dolmens.

M. Péteaux rappelle, dans le même ordre d'idées, un très beau dolmen dans les environs de Saumur, formé de matériaux dont il n'existe pas les semblables dans le voisinage immédiat.

M. Cornevin demande comment les grosses pierres de ce dolmen auraient pu être transportées. Ne serait-ce pas par voie d'eau à l'aide de radeaux, comme cela aurait été pratiqué pour les monolithes égyptiens?...

M. Péteaux n'a bien entendu aucun document sur ce point, mais il lui semble que ce transport a plutôt été effectué au moyen de rouleaux sur une pente descendante.

M. Chantre rappelle que souvent les dolmens sont constitués avec des blocs erratiques; tels sont tous ceux de la Scandinavie. Quand il y a eu transport de matériaux ce n'est jamais qu'à courte distance et probablement sur des rouleaux. Comme il n'y a point de blocs erratiques dans la région de Saumur, l'explication de M. Péteaux est très vraisemblable.

A propos de la communication si intéressante de M. Chantre, M. le Dr Didelot fait observer que dans l'esprit de beaucoup d'anthropologistes le mot de *dolmen* implique, en plus du sens étymologique, la double idée de grande ancienneté et de rôle funéraire du monument mégalithique. Or, le seul moyen de prouver qu'il n'y a pas erreur de date ni de destination réside dans la découverte d'ossements humains manifestement anciens, ou d'un véritable mobilier funéraire. En l'absence de ces pièces la confusion

serait facile avec d'autres constructions plus modernes dont les matériaux disséminés sur le sol présentent la forme naturelle de grandes dalles éminemment propres à ce genre d'ouvrage. M. Didelot pense donc qu'il serait utile, dans la description de l'étude de ces monuments, de réserver le nom de dolmen à ceux d'entre eux dont les fouilles auront été concluantes, ou tout au moins de rappeler par une épithète appliquée aux autres le résultat douteux des recherches ou la stérilité complète des fouilles. Cette réserve lui semble nécessaire pour rendre inattaquable l'interprétation de ces restes importants des civilisations passées.

M. le Président objecte que les fauves peuvent avoir enlevé les ossements, ce qui pourrait faire méconnaître un véritable dolmen si l'on admettait le critérium de M. Didelot.

A cela M. Didelot répond que, même dans ce cas, il resterait toujours quelque chose du mobilier funéraire.

M. Chantre affirme que les dolmens présentent certains caractères de construction que réalisent rarement de simples cabanes ou abris. D'ailleurs il n'est pas toujours facile de découvrir les sépultures qu'ils renferment, il faut parfois fouiller longtemps avant d'y parvenir. Mais il est incontestable que les faux dolmens ne sont pas rares. M. Chantre en donne comme exemple, ceux que l'on rencontre sur la route de Bourg-Argental à Saint-Étienne, ainsi qu'à Yzeron près de Lyon, par exemple.

COMMUNICATION

LES SÉPULTURES DE SOLUTRÉ

RÉPONSE A M. L'ABBÉ DUCROST

PAR M. G. DE MORTILLET

M. Ducrost, élève distingué et parfois collaborateur des meilleurs maîtres, de Ferry, Arcelin, Lortet et Chantre, a fait une